

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION (à conserver)

L'option séjour : à réception de votre demande d'informations pour un séjour et de la création de votre compte client, vous recevrez un mail ou un courrier accompagné du bulletin de réservation et des présentes conditions de location à nous retourner. Toutes options de séjour sera retenue 7 jours maximum à date d'envoi de l'e-mail ou du courrier. Passé ce délai, la direction se réserve le droit d'annuler la demande de séjour et donc cette option.

La réservation : Elle n'est effective qu'après notre accusé de réception de votre acompte. Possibilité de réserver par téléphone ou en ligne. En cas de doute, assurez-vous des disponibilités en contactant directement le camping au 02 97 41 66 48. Le règlement du solde s'effectuera à votre arrivée. Moyens de paiement acceptés : Chèque bancaire, chèques vacances, VACAF, espèces, paiement en ligne, carte bleue (à l'accueil).

La location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédé ou sous-loué. Le contrat est convenu pour un certain nombre de personnes, tout dépassement de capacité entrainera la résiliation du contrat de réservation. La personne non-inscrite ne pourra pas rester séjourner sur le camping (bébé inclus). Toute demande de location sera accompagnée d'un chèque de 30% correspondant au montant de l'acompte calculé sur le montant total du séjour (hors frais de dossier). Vous devez nous aviser de toute arrivée après 19h, un service est prévu à cet effet. Le gestionnaire se réserve le droit de disposer de la location, sans nouvelle 24h après la date d'arrivée prévue. En cas d'annulation du séjour, prévenir le camping dès que possible, il vous sera retenu les montants suivants : frais de dossier si annulation 60 jours avant la date prévue, frais de dossier + 30% du séjour si annulation 30 jours avant la date prévue, totalité du séjour si annulation – de 30 jours avant la date prévue. Pour les départs anticipés, il n'y a pas de remboursement possible. Le camping se réserve le droit d'expulser tout contrevenant au règlement intérieur, signé lors de l'arrivée. Possibilité location barbecue.

Pour un emplacement : Les arrivées se font à partir de 15h et les départs pour 12h. Toute modification du nombre de personnes ou visiteurs extérieurs au camping (pas d'accès piscine) doit être signalée à l'accueil. Pour les branchements électriques, prévoir une prise européenne. Les mineurs non-accompagnés ne peuvent pas séjourner sur le camping, même avec une autorisation parentale.

Pour les hébergements locatifs : Les arrivées se font à partir de 15h et les départs entre 7h30 et 10h. Il n'y a pas d'état des lieux à votre arrivée car celui-ci est effectué lors des départs des précédents locataires, le ménage du mobil-home reste à la charge du locataire (excepté s'il a pris l'option Ménage). Dans les 2 cas, un état des lieux (ménage + dégâts éventuels) est effectué le jour du départ entre 7h30 et 10h par nos soins. En fin de séjour, le Mobil-home doit être restitué en parfait état de propreté, dans le cas contraire, la caution ménage sera retenue. A votre arrivée, 2 chèques de caution vous seront demandés, 300 euros pour la caution mobil-home, 60 euros pour la caution ménage (merci de pré-remplir vos chèques avant l'arrivée). Ceux-ci vous seront restitués après vérification de l'état des lieux, ou sous huitaine par courrier après déductions des dommages constatés. Toute modification du nombre de personnes ou visiteurs extérieurs au camping (pas d'accès piscine) doit être signalée à l'accueil. Prêt de lit bébé selon disponibilité.

Propriétaires d'animaux : Les animaux sont acceptés sur les emplacements et dans certains mobil-home, sous conditions et après notre accord. Tout chien dangereux est formellement interdit sur le camping. Le propriétaire de l'animal doit se munir à l'arrivée du carnet de santé de l'animal avec vaccins à jour, et se doit de respecter les règles suivantes : Le propriétaire se doit de se munir de « sacs » spéciaux pour ramasser les excréments de son animal afin de veiller au respect de l'hygiène et de la propreté sur le terrain de camping et aux abords. L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping, il ne doit jamais divaguer seul, ne jamais rester seul sur un emplacement ou dans une location, ne pas fréquenter les bâtiments, ni les aires de jeux pour enfants ou terrain multisports, et en règle générale, ne pas nuire à la tranquillité d'autrui (abolements intempestifs).

Médiation de la consommation :

_ Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont les suivantes : Medicys, 73 boulevard de Clichy, 75009 Paris 0149701593 contact@medicys.fr